

DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2021

La Journée Internationale des Droits des Femmes, célébrée chaque 8 Mars, est née d'un mouvement syndical qui avait pour but de faire acquérir aux femmes les mêmes droits accordés aux hommes, notamment les droits civils et politiques. Ce mouvement s'est mué en évènement annuel proclamé et reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 16 décembre 1977.

Cette célébration vise à faire le point sur les luttes et les réalisations entreprises et surtout à préparer l'avenir et cibler les opportunités qui attendent les femmes et les jeunes femmes.

Le thème international de cette année : « *Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19* », est une réponse au contexte mondial fortement impacté par la pandémie de la Covid-19 et ses répercussions non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan socio-économique, touchant plus les femmes et les jeunes femmes.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a malheureusement fait ressurgir d'une part, les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes qui subsistent dans certains domaines et, d'une autre part, la vulnérabilité des femmes à résister aux chocs économiques.

Ces dernières années, plusieurs engagements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes femmes ont été pris et ce, à plusieurs niveaux dont institutionnel et juridique. Des progrès, bien que lents, ont été observés. Cependant, des études récentes de l'ONU Femmes ont révélé que la pandémie due à la Covid-19 pourrait anéantir 25 ans d'égalité croissante entre les sexes. La participation des femmes au marché du travail étant considérablement fragilisée, elles sont exposées à un risque sérieux de perte en capital humain.

Ce 08 mars 2021, Journée Internationale des Droits de la Femme, est donc l'occasion non seulement de veiller à la préservation des réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes mais également, de tout mettre en œuvre pour prévenir d'éventuels nouveaux revers sur l'égalité homme-femme causés par cette crise sanitaire.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) en sa qualité d'institution de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme en général et des droits des femmes en particulier :

- encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts dans le cadre de l'autonomisation des femmes et à intensifier ses actions pour les protéger contre les tribulations de la crise sanitaire ;
- invite les Organisations de la Société Civile à être davantage les porte-paroles des femmes dans la lutte pour leurs droits.

Le CNDH Conformément à son mandat réaffirme son engagement à œuvrer pour l'émancipation totale et le respect des droits fondamentaux des femmes de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 08 Mars 2021

Pour le Conseil


Namizata SANGARE